



## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

### Article 1: REMISES

Les remises présentées dans le site [www.LATITUDE-RANDO.com](http://www.LATITUDE-RANDO.com) sont valables sur les réservations en ligne uniquement, réalisées 7 jours minimum avant la date du 1<sup>er</sup> jour de la location. Elles s'appliquent sur l'ensemble de la location Adultes, Juniors et Enfants à l'exception de la Rando. Pour la Rando et Divers la remise est de -10% toute la saison.

### Article 2 : PRISE D'EFFET

Les matériels loués sont placés sous la responsabilité et la garde du client dès qu'il en prend possession. Il en assume de ce fait la responsabilité pleine et entière.

### Article 3 : RESTITUTION

Les matériels sont proposés à la location en bon état, propres à une utilisation normale eu égard à la catégorie dans laquelle ils sont classés et reconnus comme tels. Ils devront être restitués en bon état. Tout matériel étant numéroté ou marqué, il devra être restitué avec les mêmes numéros ou la même marque. Toute dégradation donnera lieu au paiement des frais de remise en état, ou sera facturé au client sur la base du prix de vente TTC du matériel, si celui-ci est irréparable, déduction faite d'un pourcentage de vétusté de 15% par an et ce en plus du coût de la location. Le défaut de restitution des matériels loués, quel qu'en soit le motif, sera facturé au client sur la base du prix de vente TTC du matériel, déduction faite d'un pourcentage de vétusté de 15% par an et ce en plus du coût de la location.

### Article 4 : UTILISATION

Les matériels loués sont destinés au seul usage du client, sans aucune possibilité de sous-location ou de prêt même à titre gratuit. Le client est seul juge de sa capacité à utiliser les matériels et équipements loués. Le client s'engage à utiliser les matériels loués avec prudence, sans danger pour les tiers conformément aux réglementations en vigueur.

### Article 5 : RESPONSABILITE – GARANTIE

FRANCHISE PAR EQUIPEMENT		
	Avec Garantie	Sans Garantie**
Skis Progression & Snowblade	150 €	250 €
Skis Sensation & Snowboard		350 €
Skis Passion		450 €
L'Exception Skis & Services*	250 €	
Rando	150 €	450 €
Enfant <110	30 €	100 €
Junior >120	60 €	200 €
Team junior & snowboard <145		250 €

\* Garantie incluse dans la location

\*\* Valeurs donnée à titre d'exemple ne se substituant pas au paragraphe 5-1 ci-dessous

Le client bénéficie des dispositions suivantes:

1) Sauf si le client a souscrit la garantie « vol, casse » prévue au paragraphe 2 ci-dessous, le client ne bénéficie d'aucune couverture pour tous les dommages subis par les matériels loués et engage personnellement sa responsabilité quelle qu'en soit la cause. Dans ce cas, le matériel sera facturé au client sur la base du prix de vente TTC du matériel, déduction faite d'un pourcentage de vétusté de 15% par an et ce en plus du coût de la location. Toutefois, le client ne saurait être tenu responsable des vices cachés des matériels loués ou de l'usure non apparente improprie à l'usage auquel il est destiné, dès lors que la preuve desdits vices ou usure peut être apportée par le client.

## 2) Garantie « vol, casse » :

le client peut opter, lors de la réservation ou de la prise de possession du matériel, pour une garantie payable d'avance et facturée suivant le barème mentionné dans le tarif location du site [www.LATITUDE-RANDO.com](http://www.LATITUDE-RANDO.com). Cette option permet au client d'être exonéré de l'obligation de remboursement en cas de dégradation ou de vol des matériels loués. Cette exonération acquise reste toujours assortie d'une franchise (au conditions ci-dessus) en plus du coût de la location.

Pour permettre la mise en jeu de cette garantie, le client devra :

- en cas de vol : fournir au magasin, dans les 24 heures, l'original du dépôt de plainte pour vol, délivré par la gendarmerie ou les services de police.
- en cas de casse : restituer le matériel endommagé au magasin. Celui-ci devra être reconnaissable et complet.

## **Article 6 : DUREE DE LA LOCATION**

La durée de la location est fixée pour la période indiquée sur le contrat de location, la journée débutant à 8 heures et se terminant à 18 heures. Cette durée de location ne peut être modifiée sans l'accord écrit du magasin. Le prix de location est dû, du jour de la prise de possession des matériels loués jusqu'au jour de la restitution. Toute journée commencée est due aux prix et conditions affichés publiquement.

## **Article 7 : IDENTITE**

Une pièce d'identité pourra être exigée avant la remise des matériels loués.

## **Article 8 : CAUTION**

En cas de non-paiement du coût de la location du matériel ou des frais de remise en état ou de son remboursement, à l'échéance du contrat, le client, par la remise préalable de son numéro de carte bancaire ainsi que la date d'expiration de celle-ci, autorise et donne mandat express au magasin de prélever sur son compte bancaire les sommes qui resteront dues, conformément au devis (contrat de location) qu'il aura lui-même signé lors de la prise de matériel et/ou aux prix et conditions affichés en magasin.

## **Article 9 : PAIEMENT**

Le règlement des locations doit être effectué comptant à l'échéance prévue. Des pénalités de retard seront appliquées pour règlement tardif, s'élevant à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

## **Article 10 : RECOURS**

En cas de contestation quelconque relative au présent contrat, le tribunal compétent sera celui du lieu de mise à disposition des matériels loués.